

AVIS AUX INVESTISSEURS

Suivant deux ordonnances de la Cour Supérieure du Québec rendues aux termes de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier* (la « LESF »), Raymond Chabot Administrateur Provisoire inc. a été nommé à titre d'Administrateur provisoire des sociétés suivantes (les « Entités visées »):

AGRO TECH VENTURES 1 INC.
MALINA CAPITAL INC.
10553034 CANADA INC. (MALINA ENERGY)
TECHNOLOGIE GREEN CBD INC.
GESTION FINANCIÈRE CAPE COVE INC.
CALIXA CAPITAL PARTNERS INC.
DOJO KAISHI INC.
FINANCE SILVERMONT INC.
CAPITAL SILVERMONT INC.
FIDUCIE DE REVENU MARDI.INFO.
FIDUCIE D'OPÉRATION (D'EXPLOITATION) MARDI.INFO.
MARDI.INFO MARCHÉ DISPENSÉ S.E.C.
MARDI INFO COMMANDITÉ INC.
9428-5855 QUÉBEC INC.
LES INVESTISSEMENTS GREEN RIVER INC.
GREEN RIVER FINANCE CANADA INC.
9129-6004 QUÉBEC INC. (F.A.S. Financement Green River)

Ces nominations s'inscrivaient dans le cadre d'une enquête de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), dans le dossier [Cape Cove](#).

L'Autorité a récemment présenté une requête pour demander à l'Administrateur provisoire de déposer un plan de distribution. Dans ce contexte, l'Administrateur provisoire présentera **le 4 juillet 2023** une Requête pour établir le mode de distribution. Cette audition se tiendra devant l'honorable Christian Immer j.c.s. au palais de justice de Montréal (la « Requête »).

Une copie des rapports publics de l'Administrateur provisoire ainsi que les procédures relatives aux Entités visées, incluant la Requête, sont disponibles sur le [site Internet de l'Administrateur provisoire](#), dont un rapport daté du 15 juin 2023, lequel inclut une mise à jour des démarches et constatations de l'Administrateur provisoire ainsi qu'un rapport portant sur le mode de distribution (le « Rapport »). Ce dernier Rapport s'inscrit particulièrement dans le contexte de la Requête.

En ce qui concerne le mode de distribution et tel que plus amplement détaillé dans le Rapport, l'Administrateur provisoire est d'avis que les sommes récupérées jusqu'à présent ainsi que celles qui pourront l'être devraient être distribuées de façon globale et au prorata des montants investis, nonobstant dans quel émetteur un investisseur a investi.

Pour toute demande d'informations additionnelles en lien avec la Requête, vous pouvez communiquer avec un représentant de l'Administrateur provisoire par courriel à phaneuf.emmanuel@rcqt.com ou par téléphone au 514 393-4826.

L'Autorité poursuit ses démarches d'enquête dans le cadre de ce dossier.

L'Autorité des marchés financiers est l'organisme de réglementation et d'encadrement du secteur financier du Québec.